

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 10 août 2026 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur Jean-Claude Junior Tremblay, maire suppléant, et en présence des conseillers suivants :

Monsieur Jimmy Gauthier, conseiller poste 1;
Monsieur Dominique Tremblay, conseiller poste 2;
Madame Cathy Tremblay, conseillère au poste 3;
Madame Ariane Boivin, conseillère au poste 5;

Absents :

Madame Guylaine Morel, conseillère au poste 4;
Monsieur Patrick Lavoie, maire

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Sont également présentes, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, qui agit comme secrétaire d'assemblée ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026;
4. Adoption des comptes à payer du mois de juillet 2026;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) : Présentation d'une demande d'aide financière, volet Redressement et sécurisation, Projet de Réfection de la Route Ste-Croix et du Cinquième Rang;
7. Avis d'adjudication regroupement d'achats UMQ – Sel à déglacage, saison 2026-2027;
8. Suivi de la demande de confirmation de statut auprès des pompiers à temps partiels peu actifs ou inactifs;
9. Résolution – Nomination et officialisation des lieutenants (incluant l'officier déjà en poste);
10. SPCA Charlevoix : Facture 2026;
11. Soumission d'entretien annuel génératrice de l'usine d'eau potable (pour 3 ans);
12. Soumissions pour travaux d'asphaltage;
13. Résultat de l'appel d'offres pour un camion d'intervention usagé de service incendie;
14. Demande de subvention pour activités des enfants;
15. Fondation Prévention Suicide Charlevoix : Invitation et demande de commandite 26^e édition du tournoi de golf bénéfice;

16. Autorisation de dépenses – Activités et programmation d’automne (bibliothèque et Chalet des sports);
17. Festival Vélox : Demande d’autorisation de Vélo Charlevoix;
18. Élections Québec : Bail de location pour l’élection du 5 octobre 2026;
19. Résolution pour entériner l’achat de panneaux de signalisation et de dos d’âne;
20. Représentation, informations et suivis divers;
21. Courrier;
22. Affaires nouvelles;
23. Période de questions;
24. Levée de l’assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, monsieur Jean-Claude Junior Tremblay, maire suppléant, président de l’assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l’ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2026-08-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter l’ordre du jour avec dispense de lecture, tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2026-08-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jimmy Gauthier et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 juillet 2026 tel que déposé.

2026-08-03

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2026

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 119 289.17 \$ (journal des achats # 1554, journal des déboursés # 1546-1547, chèques # 18932 à 18958, prélèvements # 2085 à 2097) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 11 815.64 \$ (journal des achats #1552-1553, journal des déboursés, #1542 à 1545, chèques #18926 à 18931, chèques annulés #18880-18881, prélèvement #2083-2084 et les salaires nets pour un montant 32 020.23 \$ (dépôts # 511422 à 511464 et 511467 à 511476), sont acceptés.

2026-08-04

5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Ariane Boivin et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				129.81 \$
Carl Lavoie				120.00 \$
Hydro Québec				385.91 \$
Hydro Québec				730.00 \$
Hydro Québec				518.94 \$
				1 884.66 \$

2026-08-05

6- PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) : PRÉSENTATION D’UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE, VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION, PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE STE-CROIX ET DU CINQUIÈME RANG

ATTENDU QUE le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d’aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s’engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière concernent des routes sous l’autorité municipale et des travaux admissibles à l’aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d’une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d’annonce et qu’il a pris connaissance des restrictions d’accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s’appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hilarion choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivante :

- ☒ l’estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Stéphanie Pelletier, ingénieur, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de Dominique Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents et adopté que le conseil de Saint-Hilarion autorise la présentation d’une demande d’aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d’application en vigueur, reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet,

y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2026-08-06

7- AVIS D'ADJUDICATION REGROUPEMENT D'ACHATS UMQ – SEL À DÉGLAÇAGE, SAISON 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion, par sa résolution #2023-03-12, confirmait son adhésion au regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit pour les saisons 2023-2024 à 2026-2027 selon un besoin de 300 tonnes métriques par année de sel pour le déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a procédé à l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres CS-20262027 - sel pour le déglacage des chaussées (chlorure de sodium), pour la saison hivernale 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE dans le territoire d'adjudication « C », l'adjudication du contrat à Mines Seleine, au coût de 129.74 \$/tonne métrique (transport inclus, taxes en sus);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jimmy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une quantité approximative de 300 tonnes métriques de chlorure de sodium (sel de déglacage), auprès de Mines Seleine au tarif de 129.74 \$ la tonne métrique (transport inclus et taxes en sus), pour un total d'environ 38 923.20 \$ (transport inclus et taxes en sus);

QUE la municipalité demande que le transport soit assuré par les Transporteurs en vrac de Charlevoix.

2026-08-07

8- SUIVI DE LA DEMANDE DE CONFIRMATION DE STATUT AUPRÈS DES POMPIERS À TEMPS PARTIELS PEU ACTIFS OU INACTIFS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé l'envoi de lettres à certains pompiers peu actifs ou inactifs afin de confirmer leur intérêt à demeurer au sein du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les réponses reçues et les suivis effectués permettent désormais de statuer sur le statut de certains membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal confirme la fin du lien d'emploi de madame Annie Bérubé ainsi que de messieurs Olivier Audet et David Duchesne;

QUE le conseil municipal maintienne le lien d'emploi de monsieur Jean-Claude junior Tremblay, lequel a manifesté son intention d'effectuer une remise à niveau afin de reprendre ses activités au sein du Service de sécurité incendie;

QUE le conseil municipal maintienne le lien d'emploi de monsieur Guillaume Guay, actuellement non disponible en raison de ses obligations professionnelles, avec une intention de retour lorsque sa situation le permettra avec la remise à niveau qui sera requise;

QUE le statut de monsieur Maurice Coulombe demeure inchangé jusqu'à ce qu'une réponse soit reçue relativement à son intention de demeurer au sein du Service de sécurité incendie;

QUE la directrice générale et la direction du Service de sécurité incendie soient autorisées à effectuer les démarches administratives requises pour donner effet à la présente résolution.

2026-08-08

9- RÉSOLUTION – NOMINATION ET OFFICIALISATION DES LIEUTENANTS (INCLUANT L'OFFICIER DÉJÀ EN POSTE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un affichage interne afin de pourvoir deux (2) postes de lieutenant au sein du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE cet affichage était réservé aux pompiers volontaires ayant complété avec succès la formation d'officier non urbain (ONU);

CONSIDÉRANT QUE les candidatures reçues ont été analysées par la direction du Service de sécurité incendie, laquelle recommande la nomination de messieurs Éric Boivin et Tommy Audet à titre de lieutenants;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michaël Fortin-Tremblay exerce déjà les fonctions de lieutenant au sein du Service de sécurité incendie et qu'il y a lieu de confirmer officiellement cette nomination afin d'assurer une uniformité administrative et opérationnelle entre tous les officiers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite harmoniser les exigences, responsabilités et attentes applicables à l'ensemble des lieutenants du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jimmy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal nomme officiellement messieurs Éric Boivin et Tommy Audet au poste de lieutenant au sein du Service de sécurité incendie de la municipalité;

QUE le conseil municipal confirme officiellement monsieur Michaël Fortin-Tremblay dans ses fonctions de lieutenant au sein du Service de sécurité incendie;

QUE les trois (3) lieutenants soient assujettis aux mêmes exigences, responsabilités et attentes, conformément aux politiques, règlements, procédures et directives applicables au Service de sécurité incendie;

QUE ces nominations et cette confirmation entrent en vigueur dès l'adoption de la présente résolution;

QUE messieurs Éric Boivin, Tommy Audet et Michaël Fortin-Tremblay soient tenus de signer le Formulaire d'engagement - Harmonisation des exigences des lieutenants afin de confirmer leur adhésion aux responsabilités et obligations liées à cette fonction.

2026-08-09

10- SPCA CHARLEVOIX : FACTURE 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture de la SPCA Charlevoix pour l'Entente de services de l'année 2026 au montant de 4 335,61 \$, soit 3,61 \$ par habitant (1 201 habitants);

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services n'est pas encore signée et que le montant facturé pourrait faire l'objet d'un ajustement selon les modalités finales de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture à la SPCA Charlevoix au montant de 4 335,61 \$, étant entendu que ce montant pourra être ajusté, le cas échéant, suivant l'acceptation et la signature de l'entente de services 2026.

2026-08-10

11- SOUMISSION D'ENTRETIEN ANNUEL GÉNÉRATRICE DE L'USINE D'EAU POTABLE (POUR 3 ANS)

Il est proposé par Ariane Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la soumission #3418 de Génératrices Beaumont inc. pour un programme d'entretien annuel pour groupe électrogène de la génératrice de l'usine d'eau potable (1 vérification complète, 1 changement d'huile, filtre à l'huile, 1 changement de filtre à carburant, 1 vérification complète des composantes soit : antigel, boyaux, 1 nettoyage et traitement des bornes de batterie, 1 ajustement de vitesse et voltage, vérification de l'inverseur) pour un montant de 2 685 \$ plus taxes pour 3 ans, soit 895 \$ par année plus taxes.

QUE la directrice générale est autorisée à signer l'acceptation de la soumission pour et au nom de la municipalité.

2026-08-11

12- SOUMISSIONS POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix pour la réalisation de travaux d'asphaltage dans diverses rues et divers rangs de son territoire, ainsi que pour la fourniture et la pose d'asphalte recyclée;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été reçues pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de DA.R.E.L. Excavation pour la réalisation de travaux d'asphaltage dans diverses rues et divers rangs de la municipalité au montant approximatif de 48 759,38 \$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal accepte également la soumission de DA.R.E.L. Excavation pour la fourniture et la pose d'asphalte recyclée au montant de 7 350,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE ces travaux soient financés à même l'aide financière accordée à la municipalité dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-ES), le solde, sera assumé par le fonds général de la municipalité.

2026-08-12

13- RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR UN CAMION D'INTERVENTION USAGÉ DE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, en juillet 2026, une résolution autorisant le dépôt d'une offre d'achat auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition d'un camion d'intervention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal prenne acte que l'offre d'achat déposée par la Municipalité n'a pas été retenue par le Centre d'acquisitions gouvernementales.

2026-08-13

14- DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACTIVITÉS DES ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé, par résolution, l'octroi de subventions afin de soutenir la participation des enfants de la municipalité à des activités sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour l'inscription de trois enfants à une activité de hockey pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ariane Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le versement de trois (3) subventions, au montant de 50 \$ par enfant à madame Karine Bradet, pour l'inscription au hockey pour l'année 2026 de ses enfants (Hubert, Viktor et Antoine Audet).

2026-08-14

15- FONDATION PRÉVENTION SUICIDE CHARLEVOIX : INVITATION ET DEMANDE DE COMMANDITE 26^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE

Il est proposé par Dominique Tremblay résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise une commandite au montant de 150 \$ pour le tournoi de golf annuel de la Fondation prévention suicide de Charlevoix qui aura lieu le vendredi 18 septembre 2026.

2026-08-15

16- AUTORISATION DE DÉPENSES – ACTIVITÉS ET PROGRAMMATION D'AUTOMNE (BIBLIOTHÈQUE ET CHALET DES SPORTS)

Il est proposé par Ariane Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la tenue des activités prévues dans la programmation d'automne, telle que présentée par l'agent de développement et coordonnateur à la vie municipale, soit :

- les soirées cinéma ;
- les cours de danse country offerts par Alexandra Moffat Mayette ;
- les activités multisports avec Stéphane Simard ;
- les cours de méditation guidée par Emily Beauchamps;
- les cours de zumba offerts par Kim Lavoie;
- les cours de danse hip hop avec Megan Pilote.

Ces activités se tiendront au Chalet des sports et/ou au parc de l'Amical, selon les besoins logistiques.

2026-08-16

17- FESTIVAL VÉLOX : DEMANDE D'AUTORISATION DE VÉLO CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT la tenue du Festival Vélox le 30 août 2026, incluant le passage de cyclistes sur le territoire municipal ainsi que l'installation d'un point de ravitaillement en bordure du chemin Cartier;

CONSIDÉRANT QUE les routes demeureront ouvertes à la circulation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le passage du Festival Vélox sur le territoire de la municipalité le 30 août 2026, les heures de passage étant estimées entre 9 h 15 et 11 h 30, ainsi que l'installation d'un point de ravitaillement à l'emplacement proposé en bordure du chemin Cartier, légèrement au-delà du rang 5;

QUE les organisateurs soient responsables de la mise en place de la signalisation requise et de toutes les mesures de sécurité nécessaires pour assurer la protection des participants et des autres usagers de la route;

QUE toute demande de soutien de la municipalité, soit en ressources humaines ou matérielles, soit accordée sous réserve des disponibilités municipales.

2026-08-17

18- ÉLECTIONS QUÉBEC : BAIL DE LOCATION POUR L'ÉLECTION DU 5 OCTOBRE 2026

CONSIDÉRANT la demande d'Élections Québec visant la location du Chalet des sports pour la tenue des élections provinciales le lundi 5 octobre 2026;

CONSIDÉRANT que les frais de location des locaux utilisés à des fins électorales sont remboursés selon les tarifs et modalités établis par le gouvernement du Québec et Elections Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal approuve le bail de location à intervenir entre la Municipalité et Élections Québec concernant le Chalet des sports, situé au 306, chemin Principal, pour la tenue des élections provinciales le 5 octobre 2026;

QUE la présente location inclue l'autorisation pour le personnel d'Élections Québec d'utiliser le téléphone fixe du Chalet des sports pour les besoins liés à la tenue du scrutin;

QUE la location soit consentie selon les tarifs et modalités prévus par le gouvernement du Québec et Élections Québec;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit bail de location ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

2026-08-18

19- RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER L'ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET DE DOS D'ÂNE

Il est proposé par Ariane Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine l'achat et le paiement de panneaux de signalisation et de dos d'âne au coût de 1 764.97 \$ plus taxes chez Spectralité Signoplus.

20- REPRÉSENTATION, INFORMATIONS ET SUIVIS DIVERS

21- COURRIER

- Archidiocèse de Québec : Décret administratif pour un droit d'usage du stationnement de l'église de Saint-Hilarion;
- Invitation au Spectacle hommage en musique aux bâtisseurs de Charlevoix, animé par Yves Desgagnés, billets 30 \$.

22- AFFAIRES NOUVELLES

2026-08-19

22.1- ACHAT BILLETS SPECTACLE HOMMAGE EN MUSIQUE

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de trois (3) billets au coût de 30 \$ du billet pour le Spectacle hommage en musique aux bâtisseurs qui aura lieu le samedi 3 octobre 2026 au Centre récréatif Aimélaquois.

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

24- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

La levée de l’assemblée est proposée par Jimmy Gauthier et résolu à l’unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 17.

Jean-Claude Junior, maire suppléant

**Nathalie Lavoie, directrice
générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l’autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Jean-Claude Junior Tremblay, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Claude Junior Tremblay, maire suppléant

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l’article 201 du Code municipal du Québec, à l’approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 14 septembre 2026. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.